

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 mars 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.586

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Je désire obtenir toutes les correspondances écrites (courriels , lettres, télégrammes, ou autres) entre la direction des ressources humaines du MSSS et le secrétariat du conseil du trésor SCT et entre le SCT et les RH du MSSS en ce qui concerne la description d'emploi d'ingénieur à la direction de la conservation des infrastructures. (Les dates doivent être présentes sur chacun des documents.) » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc